



## ADHÉSION ASSOCIATION 2026 N°AA .....

20 €

- Réglé par chèque n° .....
- Réglé en espèces
- Virement
- Reçu adhésion



**MERCI DE JOINDRE UNE ATTESTATION D'ASSURANCE EN RESPONSABILITE CIVILE DE L'ASSOCIATION**

### ASSOCIATION : .....

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL : .....

CP/VILLE : .....

TELEPHONE : ..... ADRESSE MAIL : .....

ACTIVITE PROPOSEE : .....

PRESIDENT(E) : .....

SITE INTERNET ET/OU FACEBOOK : .....

### CONTACT QUE L'ASSOCIATION AUTORISE LA FOURMILIÈRE A DIFFUSER

NOM : .....

TELEPHONE : .....

ADRESSE MAIL : .....

### REMARQUES PARTICULIERES :

### LES SERVICES DE LA FOURMILIÈRE POUR LES ASSOCIATIONS

#### **Pour toutes les associations de la 3 CMA**

- Communication** : affichage dans les locaux, partage des évènements sur Internet (page Facebook de La Fourmilière), zoom dans la newsletter hebdomadaire et diffusion dans les réseaux partenaires
- Premier rendez-vous de diagnostic**

#### **Pour les associations adhérentes à La Fourmilière uniquement**

- Organisation du forum des associations** : chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois de septembre
- Formation et information** : organisation de temps de formations collectives selon les besoins, diffusion d'informations générales sur la vie associative
- Accompagnement de la vie des associations sur rendez-vous** : aide à la création, rédaction de statuts, préparation d'AG, mise en lien de projets, ...
- Mise à disposition de matériel (prêt ou location)** : matériel d'animation (grilles d'exposition, vidéoprojecteur, écran, sono, paperboard, percolateur, crêpière, machine à pop-corn, machine à hot dog, jeux de société, jeux en bois, divers)

#### **Pour les associations adhérentes à La Fourmilière dont le siège est sur la 3CMA uniquement**

- Mise à disposition d'un véhicule 9 places** (convention de réservation spécifique)

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL – CONDITIONS GENERALES**

La Fourmilière met à disposition des associations adhérentes du matériel d'animation selon sa disponibilité au moment de la réservation. La liste du matériel est consultable ici : <https://fourmiliere-73.fr/services-aux-associations/pret-de-materiel> ou par mail à l'adresse [contact@fourmiliere-73.fr](mailto:contact@fourmiliere-73.fr)

### **RESERVATION ET UTILISATION**

L'utilisateur peut réserver le matériel auprès du salarié en charge du soutien à la vie associative à l'adresse suivante [devlocal@fourmiliere-73.fr](mailto:devlocal@fourmiliere-73.fr) ou auprès de l'agent d'accueil à l'adresse suivante [contact@fourmiliere-73.fr](mailto:contact@fourmiliere-73.fr)

L'utilisateur s'engage à utiliser le matériel emprunté selon les conditions définies dans le règlement consultable sur le site Internet ou transmis par mail sur demande lors de la réservation.

### **ASSURANCE ET RESPONSABILITES**

L'utilisateur atteste avoir remis à La Fourmilière une attestation d'assurance garantissant la prise en charge de tout dommage pouvant être causé au matériel emprunté.

L'utilisateur désigne un responsable du matériel et communique son nom et ses coordonnées lors de la réservation. Cette personne est garante du bon état dans lequel est rendu le matériel emprunté.

### **CAUTION ET FRAIS**

L'utilisateur s'engage à laisser en caution du matériel emprunté un chèque d'un montant indiqué dans le règlement d'utilisation.

L'utilisateur s'engage à régler les frais d'utilisation du matériel selon les conditions indiquées dans le règlement d'utilisation.

### **MANUTENTION ET TRANSPORT**

L'utilisateur s'engage à organiser le transport, la mise en place et le rangement du matériel. Il veille à prévoir le véhicule de transport adapté ainsi que le personnel nécessaire à la manutention du matériel réservé.

### **PERTE ET DEGRADATION**

En cas de perte ou de dégradation, l'utilisateur s'engage à remplacer ou réparer le matériel selon les conditions indiquées dans le règlement d'utilisation.

### **ENGAGEMENT ET DUREE**

L'utilisateur atteste avoir pris connaissance du règlement de mise à disposition et s'engage à respecter l'ensemble des conditions de mises à dispositions signalées.

La présente convention est valable pour la durée de l'adhésion de l'utilisateur à La Fourmilière, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Fait à Saint-Jean-de-Maurienne le .....  
Signature

Pour la future Assemblée Générale, j'accepte que la convocation soit envoyée :  
par mail  ou par courrier

### **L'ADHESION A L'ASSOCIATION DONNE LE DROIT DE VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE**